

C.R.P.A. : Cercle de Réflexion et de Proposition d'Actions sur la psychiatrie ¹.

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 | Ref. n° : W751208044

Président : André Bitton.

14, rue des Tapisseries, 75017, Paris | Tel : 01 47 63 05 62.

Courriel : crpa@crpa.asso.fr / Site : <http://crpa.asso.fr>

Lettre recommandée avec A.R. n°1A 079 332 6164 5 /

André Bitton.

Paris, le 7 mars 2013.

- Pour Mme la Ministre des affaires sociales et de la santé. 14, av. Duquesne, 75007, Paris.
- Copies pour M. Laurent Chambaud, chef du pôle Santé publique et sécurité sanitaire, et pour le chef du Bureau de la santé mentale, DGS.

OBJET: Subventions de votre ministère à la FNAPSY au titre de la représentation des usagers en psychiatrie. Constat et proposition.

Madame la Ministre,

Notre organisation, qui a été partie prenante des QPC du 26 novembre 2010 et suivantes, qui ont bouleversé la donne psychiatrique, est également l'association requérante dans la décision du Conseil constitutionnel du 20 avril 2012 censurant deux articles de la loi du 5 juillet 2011 sur les soins psychiatriques sans consentement. Cette décision contraint votre administration à légiférer de nouveau sur la question de la contrainte psychiatrique sans d'ailleurs qu'elle le veuille.

Nous avons été rendus destinataires de la pétition initiée par la présidente de la FNAPSY (Fédération Nationale des Associations d'usagers en Psychiatrie), du 26 février 2013, par laquelle cette fédération demande que l'on s'insurge en son lieu et place contre la baisse drastique de ses subventions octroyée par votre administration, par le canal de la DGS de 170 000 € en 2011 à 70 000 € en 2012 (voir pièces jointe 1°) et 2°) en annexe).

La FNAPSY - dont nous parlons en connaissance de cause, puisque, pour ma part, j'ai dirigé le Groupe Information Asiles entre fin 2000 et fin 2010, à l'époque où cette association fut membre de la FNAPSY de 2002 à 2009, et où nous avons été témoins dissidents de cette imposture consensuelle et institutionnelle qu'est cette fédération - est, en fait, un pré carré formé de la présidente de cette fédération, ses proches familiaux et ses obligés, intéressés surtout au fromage des subventions versées aux GEM.

Ce qui caractérise au premier chef cette fédération est qu'elle est dirigée par quelques personnes (3 ou 4) soudées autour d'une présidente totipotente et impotente, dont le **principal trait est une paresse et une fainéantise hors pair**. Dès qu'il est question de faire des efforts,

¹ Le CRPA est membre du Réseau Européen des Usagers et Survivants de la Psychiatrie (E.N.U.S.P.), voir sur l'Internet : <http://www.enusp.org/index.php/fr/>

de fournir un travail dense et continu, la présidente de la FNAPSY et son premier cercle, gémissent de leur souffrance (psychique et autre), et réclament des centaines de milliers d'euros au titre d'une prétendue légitime compensation de ces souffrances au titre de la représentation d'une population réduite à ce club des 4 ou des 5, qui s'étend, paralytique, sur ses souffrances ...

Comme le rapport d'inspection de l'IGAS de novembre 2011 a pu l'établir, et suite aux crises successives qui ont, de 2002 à 2010, secoué cette fédération et mis en péril sa représentativité, **nous proposons, s'agissant de l'enveloppe de 70 000 € qui lui a été accordée en 2012, et qui nous semble encore bien trop généreuse :**

1°) Que cette enveloppe soit réduite à une proportion plus exacte et plus réaliste de 15 000 € annuel, pour la FNAPSY, au titre de sa représentation des usagers.

2°) Mais également que les trois autres organisations de patients et anciens patients en psychiatrie, qui bénéficient d'un agrément national à la représentation des usagers, accordé par votre ministère (Advocacy France, Argos 2001 et France Dépression), bénéficient également d'une même enveloppe de 15 000 € de subventions annuelles pour exercer cette même mission de représentation des intérêts des usagers de la psychiatrie et de la santé mentale.

Une concurrence pourrait dès lors s'instituer qui conduirait à un mieux disant associatif en la matière qui serait, nous le pensons, salvateur pour un débat public démocratique sur ce que veulent et ce que pensent les usagers de la psychiatrie et des dispositifs de santé mentale dans ce pays.

Vous noterez que le total des subventions que votre administration verserait pour la représentation directe des usagers en psychiatrie, ne serait que de 60 000 € par an, au lieu de plus de 70 000 € annuels actuellement, pour un résultat certainement bien plus performant qu'il ne l'est actuellement, avec une marge d'économie de 15 % , ce qui est loin d'être négligeable.

A moins qu'une poignée de "patients prétextes", tous aussi inaptes les uns que les autres, représentés par une présidente impotente et servile, dont le trait principal est une paresse telle que si un concours de fainéantise avait cours, ces personnes n'auraient certainement pas intérêt à se présenter, puisqu'elles risqueraient de le remporter ... A moins donc qu'une telle situation ne vous convienne expressément, ainsi qu'aux pouvoirs institutionnels qui règnent sur le terrain psychiatrique.

En espérant que cette note retiendra votre intérêt, veuillez croire, madame la Ministre, en mes salutations sincères.

Pièces jointes :

- Pétition de la FNAPSY, 26 février 2013.
- Réaction du CRPA.